

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

DU 15 SEPTEMBRE 2025

Affaire suivie par Émilie DESSEIGNE
PV 2025-09-15
Courriel : emilie.desseigne@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, en date du 08 septembre 2025, le Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 15 septembre 2025.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents ou en visio :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Alexandra DEMUTH, IGE, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Olga OTERO, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR Sciences du Sport (visio)
- M. Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues
- M. Frédéric RICHARD, PU, Vice-doyen en charge des relations internationales, UFR Sciences Fondamentales appliquées
- Mme Siobhan VICENTE FREDEFOND, MCF, Assesseure à la pédagogie, UFR Sciences Humaines et Arts

Personnalités extérieures :

- M. Grégoire BORST, Président du Conseil d'Institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, PU en psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation, Université Paris Cité
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers
- Mme Carole DECOSTER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers (visio)
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CeRCA-CNRS (visio)
- Mme Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs – La Rochelle Université

Étaient représentés :

- Mme Laëtitia BRÉGEON, Directrice école élémentaire Application Jules Ferry Niort (par M. David FÉVIN)
- Mme Marie-Aude CÉZAC, PRAG, EPS, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Olga OTERO)
- M. Guillaume GARNIER, PRAG Histoire-Géo, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Olga OTERO)
- Mme Géraldine HARDOUIN, PRCE, SVT, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, Sciences physiques et chimiques, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Stéphane MANSON, Vice-président Formation et vie universitaire (par M. François GEOFFRIAU)
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (par M. Denis ALAMARGOT)
- Mme Frédérique VRAY, Directrice du Pilotage des Formations, Université de Poitiers

B) Membres invités :

- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANIE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation

Nombre de membres présents : 11 en présentiel / 5 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 16 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 8

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 24

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Instances : Accueil des nouveaux membres
3. Réforme : état des lieux, calendrier et plan d'action – méthodes et groupes de travail
4. Questions diverses

La séance est ouverte à 9h10, le quorum étant atteint. À l'ouverture de séance 16 membres sont présents, dont 5 membres en visio. En amont de la séance, 8 procurations ont été transmises. Le nombre total de voix en séance s'élève donc à 24.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la séance du 10 juin 2025 est soumis au vote des membres du Conseil d'Institut (CI). Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

2. Instances : Accueil des nouveaux membres :

En raison du vote des nouveaux statuts de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers en séance du Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers du 20 juin 2025, la composition du CI évolue au 1^{er} septembre 2025.

Évolution de la composition du Conseil d'Institut (CI) au 1^{er} septembre 2025 :

Nominations au sein du CI par Mme La Présidente de l'Université de Poitiers :

- Monsieur Yannick Blandin (Assesseur à la pédagogie FSS) - Maintien au sein du CI
- Madame Effrosyni Lamprou (Assesseure à la pédagogie L&L) - Maintien au sein du CI
- Monsieur Frédéric Richard (Assesseur à la pédagogie SFA) - Maintien au sein du CI
- Madame Siobhan Vicente Fredefond (Assesseure à la pédagogie SHA) - Intégration au sein du CI
- Madame Frédérique Vray (DPF) - Intégration au sein du CI

Membres sortants du CI suite à ces nominations :

- Monsieur Manuel Gimenes (SHA)
- Madame Lucie Malbos (SHA)

Élections au sein du CI - suite au scrutin de juin 2025 :

- Madame Olga OTERO (Collège A - Professeur(e)s des universités et assimilé(e)s)
- Madame Géraldine HARDOUIN (Collège D - Personnels relevant du ministère de l'éducation nationale)
- Madame Alexandra DEMUTH (Collège E - Autres personnels - BIATSS)

Les personnes sortantes sont remerciées pour leur travail et leur implication, qui ont largement contribué au bon fonctionnement de l'instance.

3. Réforme : examen et mise au vote du dossier d'accréditation de la LPE :

En propos introductifs, le président du Conseil d'Institut, Monsieur Grégoire Borst, présente les grandes dispositions de la réforme de la formation initiale et du recrutement des enseignants. Il cite notamment la mise en place de la Licence du Professorat et de l'Éducation (LPE), la création des Master Enseignement et Éducation (M2E), ayant pour vocation de remplacer à terme les actuels Master MEEF, ainsi que la mesure prévoyant 50% du temps de formation en LPE et M2E assuré par des praticiens de l'éducation nationale,

dans la nouvelle offre de formation des INSPÉ.

Le Directeur de l'INSPÉ, Monsieur Denis Alamargot, présente ensuite les enjeux, la méthode et les principes de réponses au dossier d'accréditation de la LPE, à l'attention des membres du Conseil d'Institut.

Denis Alamargot souhaite tout d'abord adresser ses remerciements chaleureux aux équipes de formateurs et de formatrices, ainsi qu'aux personnels de l'INSPÉ, qui, confrontés à une nouvelle réforme, s'impliquent avec constance et professionnalisme sur chacun des quatre sites de l'Institut. Leur engagement au service de la qualité de la formation, malgré les contraintes et les évolutions rapides, mérite d'être souligné en premier lieu.

Denis Alamargot tient également à remercier les membres de l'équipe de direction, qui sont, chaque jour, à l'ouvrage pour piloter, coordonner et accompagner ce processus exigeant. Leur investissement continu et leur sens du collectif sont essentiels à la réussite de notre action.

De même, Denis Alamargot voudrait également remercier l'équipe de direction élargie (responsables de mention et pédagogiques des 4 sites), qui coordonne, fait le lien entre les formateurs, les formations, les sites, qui est à l'écoute, réagit systématiquement aux consultations, et est force de propositions dans ce projet d'évolution de nos formations.

Les remerciements du Directeur de l'INSPÉ vont aussi aux membres élus et désignés de nos conseils et instances, ainsi qu'aux deux présidents du Conseil d'Institut et du COSP, dont l'implication et la disponibilité sont déterminantes pour assurer la collégialité et la transparence de notre gouvernance.

En dernier lieu, Denis Alamargot tient à saluer les partenaires de l'INSPÉ : Monsieur le Recteur et ses équipes, ainsi que les présidences des deux universités et leurs équipes. Leur engagement aux côtés de l'INSPÉ, dans un dialogue fluide, régulier et constructif, est un élément décisif de la réussite de ce projet. Ensemble, nous partageons une vision commune de la réforme et nous travaillons à trouver les équilibres nécessaires, tant sur les aspects pédagogiques qu'organisationnels, humains et budgétaires.

Il est précisé que ces collaborations reposent sur une confiance mutuelle et permettent d'avancer de manière cohérente et concertée, en veillant à articuler au mieux les orientations nationales avec les réalités de notre académie et de nos universités. Elles traduisent aussi la volonté collective de garantir aux étudiants une formation solide et soutenable, qui réponde aux besoins du service public d'éducation, de la réussite des élèves et à l'attractivité du métier d'enseignant.

Denis Alamargot déclare que l'Institut a franchi une étape décisive avec l'élaboration du dossier d'accréditation de la Licence Professorat des Écoles (LPE), en vue de son dépôt au ministère d'ici le 30 septembre 2025. Ce document s'inscrit au cœur de la réforme nationale de la formation initiale des enseignants, réforme qui repose sur un principe structurant : un continuum de cinq années de formation articulant la LPE et le Master 2 Enseignement (M2E).

Denis Alamargot souligne que cette réforme engage l'Institut sur trois principaux axes stratégiques :

- L'ouverture de la LPE sur les quatre sites de l'académie – Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle – afin de garantir une offre territorialisée, équitable et cohérente avec les besoins du service public d'éducation.
- La soutenabilité des moyens : avec une mise en œuvre à moyens constants. Cela suppose un équilibre à trouver non seulement entre la LPE et le M2E, mais également au sein du M2E, entre le premier degré, le second degré et le parcours Encadrement éducatif.
- Un pilotage partagé entre l'Université de Poitiers, La Rochelle Université et le rectorat, pour que cette offre nouvelle s'insère dans une dynamique académique cohérente.

L'élaboration de ce dossier a reposé sur une méthode collective et concertée, selon un processus que le Directeur de l'INSPÉ souhaite – avec toute l'équipe de direction – transparent et impliquant, et qui a mobilisé de nombreux espaces de travail et de dialogue :

- Des consultations auprès des équipes pédagogiques et administratives de l'INSPÉ ;
- Des réunions ciblées et groupes de travail associant formateurs, responsables de mentions, de sites et de parcours, départements disciplinaires et transversaux ;

- Des Journées Académiques, qui ont permis de partager et d'affiner les orientations de la réforme ;
- Ainsi que la mobilisation des instances de l'INSPÉ – Conseil d'Institut, COSP, Conseil de directions – qui ont accompagné la construction de ce dossier.

Cette démarche progressive et inclusive a permis de recueillir, confronter et mettre en cohérence les contributions de l'ensemble des acteurs concernés, avec le souci permanent d'une diffusion optimale des informations et des éléments constitutifs, même provisoires, et aujourd'hui du document soumis au Conseil, qui a été adressé à toutes et tous.

Le dossier attendu se décline en quatre questions, auxquelles doivent être apportés des éléments d'information :

1. La structuration de la maquette : une architecture croisée entre les blocs de compétences définis nationalement et les six UE du cadrage universitaire de Poitiers, garantissant conformité, lisibilité et passerelles possibles. La description des blocs répartis sur les trois années de la licence, croisés avec les six UE dans un système comportant peu de degrés de liberté (obligations horaires des blocs, obligations des ECTS, contraintes liées à la « fast track (voie rapide) », cadrages universitaires, modalités de passerelles, etc.) a été présentée. Denis Alamargot remercie les équipes de la Direction du Pilotage des Formations de l'Université de Poitiers (DPF), qui ont pu accorder un temps précieux pour comprendre et mettre en œuvre le calcul des ECTS pour la « voie rapide » (dispense de l'épreuve d'admissibilité au concours CRPE des étudiants de LPE, selon des modalités précises).

2. Les stages : un dispositif pensé sur les trois années, associant observation, puis pratique accompagnée et stages d'ouverture dans d'autres contextes éducatifs ou professionnels, avec possiblement un tutorat mixte notamment en L3 (vers la pratique) et livret de suivi harmonisé.

3. L'initiation à la recherche : conçue comme une composante transversale, avec interventions spécifiques en L1 et L2 et intégration dans les autres blocs ou dispositifs, pour développer la posture réflexive et critique des étudiants, futurs enseignants.

4. La place des praticiens : un plan de montée en charge vers 50 % d'interventions de praticiens d'ici 2030, inscrit dans la convention avec le rectorat, traduisant l'engagement de mobiliser PEMF, formateurs académiques et enseignants de terrain.

À noter que, pour étayer ces points, le dossier comporte des annexes techniques : conventions, estimations de moyens humains, dispositifs de suivi des étudiants, ainsi que la note précisant l'articulation entre la validation des ECTS de la licence et la dispense d'admissibilité au concours.

Denis Alamargot souligne qu'il ne s'agit pas ici d'un dossier d'accréditation « standard », rédigé sur plusieurs dizaines de pages, et détaillant l'ensemble des informations allant de la maquette au plan de formation complet. Il s'agit plutôt d'un document de cadrage, visant à montrer que les quatre principaux attendus du ministère ont été intégrés, et que l'Université de Poitiers, La Rochelle Université, par le biais de l'INSPÉ, sont en capacité de les mettre en œuvre, en partenariat avec le Rectorat.

Ainsi, par exemple, il ne s'agit pas, ici et à ce stade, de détailler les contenus, le plan de formation ou la composition précise des UE, des EC ou des MCC, mais de fournir des éléments de réponse aux quatre questions posées, ainsi que d'explicitier la réalité des dispositifs pédagogiques variés, cohérents et adaptés à la progressivité des parcours qui pourront être mobilisés.

À ce titre, il a été rappelé quels sont les dispositifs de formation mis en œuvre. Ils demeurent ceux des établissements : cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), Projets pédagogiques diversifiés (PPD) – qui peuvent prendre la forme de classe inversée, de pédagogie par projet, de travail en autonomie sur plateforme, de suivi individualisé sur plateforme, de simulation ou encore de jeux pédagogiques. À cela s'ajoutent des dispositifs mobilisant des heures de référentiel, comme le suivi individualisé de mémoires de recherche, le suivi de stage ou encore le projet mixte tutoré, autre forme également de suivi de stage.

Il est également important de veiller à la spécificité du projet académique de l'INSPÉ. Il s'agit ici de la part

territoriale, qui ne doit pas être confondue avec une part locale. D'abord parce qu'il est impératif de considérer quatre sites, quatre départements, quatre contextes. Il serait vain de vouloir contextualiser la formation de manière isolée, alors qu'elle relève avant tout d'une cohérence académique. En réalité, cette dimension territoriale traduit une dimension stratégique, portée conjointement par les partenaires : les deux universités, le rectorat et l'INSPE, à l'échelle du territoire académique. Elle vise à mettre en valeur les spécificités et les dynamiques de notre académie, en les inscrivant dans un cadre partagé, cohérent et soutenable, identifiable à un niveau national.

Le Conseil d'Institut doit donc analyser aujourd'hui ce dossier d'accréditation de la LPE pour ce qu'il est au regard de la demande, et non pour ce qu'il ne contient pas encore, ou ce qui n'est pas attendu à ce stade du cadrage.

Dans cette perspective, il est essentiel de rappeler que la LPE n'est pas un M2E. Son objectif n'est pas de former un professionnel totalement opérationnel, mais de permettre aux étudiants de s'initier, de se mettre à niveau dans toutes les disciplines, d'entrer progressivement dans la pratique et la posture enseignantes, à travers des stages d'observation – et non de réalisation de séances et de séquences – et de se préparer aux épreuves du CRPE en fin de L3.

En conclusion, Denis Alamargot rappelle que le dossier d'accréditation doit faire l'objet d'un vote durant la séance en cours. Il sera ensuite proposé au vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Poitiers, et de la CFVU de La Rochelle Université, avant d'être envoyé au ministère. En conséquence, le dossier d'accréditation est ici soumis à l'analyse des membres du Conseil d'Institut, en perspective de répondre aux demandes du ministère, définies dans le cadre du dossier d'accréditation. Denis Alamargot souligne également que le dossier d'accréditation de la LPE se distingue de celui du M2E. Ce dernier fera l'objet d'une rédaction et d'une consultation ultérieures.

Grégoire Borst invite les membres du Conseil d'Institut à faire part de leurs réactions vis-à-vis du dossier d'accréditation, ainsi que de leurs éventuelles demandes de modifications du document.

Denis Alamargot propose une méthode de travail aux membres du Conseil d'Institut, pour l'analyse en séance du dossier d'accréditation de la LPE :

- une lecture collective du document, pas à pas, afin que chacun et chacune en saisisse la logique et les enjeux ;
- un temps d'échange et de débat, pour faire remonter les questions qui peuvent être soulevées à ce stade, avec des ajustements possibles après discussion et recherche de consensus ;
- puis, un vote du Conseil sur la recevabilité de ce dossier, en tant que dossier d'accréditation devant être transmis ensuite aux instances de l'Université de Poitiers, de La Rochelle Université et du rectorat, avant son dépôt définitif au ministère d'ici le 30 septembre.

Denis Alamargot précise que ce temps d'échanges est à ses yeux essentiel pour valider ensemble le chemin parcouru, et donner toute sa légitimité institutionnelle à ce dossier, première étape d'un processus qui se poursuivra avec la construction des maquettes, pour un examen et un vote au Conseil d'Institut en novembre 2025, puis avec le détail des plans de formation, d'ici mars 2026, afin de rédiger et soumettre le dossier d'accréditation dans son ensemble, en cohérence.

A la demande de Grégoire Borst, Denis Alamargot présente le contenu du pré-dossier et du dossier d'accréditation.

Le pré-dossier d'accréditation n'appelle pas nécessairement à discussion, puisqu'il a déjà été transmis au ministère en date du 15 juin 2025, et qu'il relevait d'un cadrage très général. Ce pré-dossier portait notamment sur les items suivants :

- A. Renseignements administratifs
- B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
- C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement

L'analyse du dossier d'accréditation doit donner lieu à l'étude de plusieurs éléments :

- D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national

- E. Initiation à la recherche
- F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
- G. Moyens humains prévus

S'agissant de la présentation synthétique du projet de LPE, contenue dans le dossier de pré-accréditation, Denis Alamargot évoque les points principaux :

- Le projet d'ouverture de la LPE sur les 4 sites de formation de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers (Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers), dans le cadre d'un partenariat entre le Rectorat de l'académie de Poitiers, l'Université de Poitiers et La Rochelle Université.
- *Les capacités d'accueil de la LPE (CAL/COL)* – La DGESIP impose un seuil maximum de 60% de lauréats devant être formés par la LPE, et 40% non issus de cette filière de formation (notamment via les autres universités ou les patchs préparation concours portés par les autres composantes de l'Université de Poitiers). Sur la base d'un effectif de 130/135 postes ouverts au concours, cela correspondrait à une capacité d'accueil de 80/85 étudiants proposés au concours via la LPE. En moyenne, une trentaine d'étudiants pourraient être accueillis sur chacun des 4 sites, correspondant à 120 étudiants inscrits en LPE, pour l'ensemble de l'académie.
- *L'inscription des étudiants non lauréats de concours Bac+3 en M2E* – il s'agit d'un enjeu important qui acte le M2E est bien un Master universitaire.

Muriel Coret souligne la difficulté d'estimation des capacités d'accueil en M2E, et notamment de l'effectif de lauréats au CRPE (Concours de Recrutement de Professeur des Écoles) issus d'une reconversion professionnelle.

François Geoffriau ajoute que les étudiants en reconversion pourront, selon leur statut, accéder soit au Master 1, soit au Master 2.

Denis Alamargot précise également que ces prédictions seront compliquées par l'ouverture simultanée du CRPE à niveau Bac+3 et Bac+5, durant les 2 prochaines années (2026 et 2027). En complément, aux effectifs de lauréats doivent s'ajouter les redoublants, ainsi que les étudiants internationaux recrutés via le dispositif Études en France.

Au terme des échanges, Denis Alamargot aborde le premier point d'attention du dossier d'accréditation.

D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national

- **La maquette prévisionnelle de la LPE**

Cette partie du dossier d'accréditation fait état de la maquette prévisionnelle de la LPE, répartie en blocs et en UE.

	L1 (548h)	L2 (583h)	L3 (439h)
UE1 (368h)	Bloc 1	Bloc 1	Bloc 1
UE2 (368h)	Bloc 1	Bloc 1	Bloc 1
UE3 (278h)	Bloc 1	Bloc 1	Bloc 1
UE4 (310h)	Blocs 2, 3, 4	Blocs 2, 3, 4	Bloc 3 et Adaptation
UE5 (150h)	Bloc 1 Langues	Bloc 1 Langues	Blocs 2, 4, Adaptation
UE6 (72h)	Adaptation	Bloc 4, Adaptation	NC

BLOCS DE FORMATION DE LA LPE	Volume horaire	ECTS demandés
Bloc 1 - S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	1110 heures	125 (au lieu de 126) ECTS
Bloc 2 - Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage	120 heures	15 ECTS
Bloc 3 - S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier	120 heures	15 ECTS
Bloc 4 - Construire son projet professionnel	120 heures	15 ECTS
+ Adaptation à chaque territoire	100 heures	9 (au lieu de 10) ECTS

Figure 1 : Maquette prévisionnelle de la LPE

Au regard du cadrage national, la nécessité d'un point d'ajustement a été identifié pour l'UE6, portant sur les langues vivantes. Le cadrage de l'université de Poitiers impose une UE et un nombre d'heures d'enseignement en L1 et L2 de 24h par semestre. Ce cadrage positionne donc 96h de langue sur les deux années de L1 et L2, ce qui ne permet pas d'équilibrer les 108h de langues vivantes sur les 6 semestres de la licence. Ce point devra donc donner lieu à des adaptations complémentaires, y compris entre les deux universités partenaires.

S'agissant de la répartition des ECTS par bloc, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) a accepté des ajustements au cadrage national, afin de pouvoir correspondre au cadrage des maquettes défini par l'Université de Poitiers, sur la base de multiples de 3. Ainsi, le bloc 1 serait adapté à 126 ECTS (au lieu de 125), et le bloc d'adaptation à chaque territoire à 9 ECTS (au lieu de 10).

Il est précisé que La Rochelle Université n'est pas concernée par ce dispositif, car la répartition des ECTS s'effectue selon des multiples de 1.

Denis Alamargot indique que la définition de la maquette de la LPE doit s'intégrer dans un continuum de 5 ans, et aboutira à un détail de la répartition des services d'enseignement. Ce travail de construction du plan de formation, et des contenus associés, sera conduit d'ici mars 2026.

Muriel Coret formule une remarque sur la page 8 du dossier d'accréditation. Elle déclare que les représentants du personnel de la liste FSU regrettent le fait que cette licence PE mette au premier plan la préparation au concours. Cela induit une mise au second plan de la dimension universitaire de la licence, et des possibilités de passerelles entre disciplines.

Denis Alamargot propose d'apporter une modification à la page concernée du dossier d'accréditation, en cohérence avec les points d'attention soulignés par Muriel Coret.

En outre, s'agissant de la page 9 du dossier, Muriel Coret fait part d'une satisfaction quant au fait que les UE ne correspondent pas à la transformation des blocs. Le cadrage national implique cependant un morcèlement des enseignements. Elle souligne, s'agissant de la page 10 du dossier, que l'UE4 est centrée sur l'analyse des situations d'apprentissage, alors que les blocs 2,3 et 4 ne comportent pas de dimension disciplinaire. Il lui semble pourtant difficile d'envisager que l'analyse des situations d'apprentissage ne soit pas corrélée à la dimension disciplinaire.

Denis Alamargot indique que les blocs 2,3 et 4 comportent des items variés et transversaux, et qu'il s'agira de préciser davantage les contenus des blocs.

Cécile Lalanne propose de recourir plutôt à l'appellation « analyse de la pratique enseignante », car les enseignements de LPE vont privilégier la connaissance du système éducatif, tandis que les situations d'apprentissage vont plutôt concerner les enseignements de M2E.

François Geoffriau suggère d'utiliser également le terme de « posture ».

En ce qui concerne les UE d'ouverture (UEO), Olga OTERO demande si les étudiants de LPE devront plutôt choisir les UEO de la licence, ou s'ils pourront opter pour celles d'autres disciplines.

Cécile Lalanne explique que les étudiants de LPE devront privilégier les UEO rattachées à la licence PE. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas bénéficier des contenus exigés et attendus par la LPE, ni du même volume horaire. Dans le cas, par exemple, du site INSPÉ du campus de Niort, il n'y aura pas d'autres UEO que celles proposées par la LPE.

- **La notion de passerelles en LPE**

Denis Alamargot explique que le dossier doit détailler les possibilités de passerelles en LPE. Le ministère souhaite s'assurer que l'organisation de la formation permettra des passerelles administratives et scolaires. Il est précisé que cette analyse ne peut pas s'effectuer seulement à une échelle individuelle. Les modalités envisagées prévoient que tout changement de discipline doit être conçu si possible durant le 1^{er} semestre. Pour ce faire, les stages seront prévus au plus tôt, afin que les étudiants puissent rapidement évaluer si l'environnement professionnel visé, et les pratiques et postures attendue, correspondent à leurs appétences et à leur projet.

Afin de définir les modalités de passerelles, l'INSPÉ s'est inspiré de celles mises en œuvre au sein des autres composantes universitaires de l'Université de Poitiers. Ces modalités prévoient notamment :

- Une Validation des Acquis (VAC), qui autorise la reconnaissance d'enseignements ou d'expériences antérieures ;
- Une validation de semestre sans note, dans le cadre d'une mobilité (notamment internationale) ;
- L'organisation des enseignements en blocs de compétences ;
- Les réorientations vers d'autres licences, particulièrement en L1, et plus encore au semestre 1 (S1), afin de ne pas pénaliser les étudiants qui identifieraient un écart entre leur projet initial et la formation suivie ;
- L'U6, présente dès la L1, notamment au S1, qui joue un rôle structurant.

Denis Alamargot souligne que les entrées tardives, après le S1 de L1, ne pourront pas bénéficier de la "voie rapide" (fast-track - dispense des épreuves écrites au CRPE), qui sera établie selon les notes obtenues en L1 et en L2 dans certains blocs. Par conséquent, les étudiants, qui pourraient être concernés, seront soumis aux épreuves d'admissibilité du CRPE.

E. Initiation à la recherche

Denis Alamargot annonce que le cadrage de la LPE prévoit une initiation à la recherche en et pour l'éducation, afin que les étudiants puissent développer une posture réflexive, critique et informée, à travers une acculturation progressive aux démarches, concepts et outils de la recherche en et pour l'éducation.

S'agissant des interventions spécifiques, un volume de 18 heures est envisagé (9h en L1 et 9h en L2), avec 3 principaux objectifs :

- Mener une recherche documentaire selon les standards scientifiques, incluant l'évaluation critique des sources, notamment à l'ère de l'intelligence artificielle. S'initier à la lecture de ressources scientifiques en éducation et apprendre à construire une bibliographie restreinte et ciblée.
- Comprendre comment les évidences en éducation permettent d'interroger les réalités de l'enseignement et de l'apprentissage.
- Identifier les outils de la démarche scientifique : méthodes, grilles d'analyse, cadres théoriques.

L'initiation à la recherche sera intégrée à d'autres blocs de formation :

- L'UE 6, proposant des enseignements méthodologiques génériques, dont la recherche documentaire, pouvant intégrer une dimension recherche.
- Le bloc 1, qui mobilise les apports de la recherche dans tous les champs disciplinaires enseignés à l'école primaire : mathématiques, français et compétences langagières, sciences et technologie, histoire-géographie et enseignement moral et civique, éducation physique et sportive, langue vivante

étrangère, enseignements artistiques, transition écologique et développement durable, et les enseignements optionnels de renforcement disciplinaire. Les contenus sont adossés aux travaux issus des sciences cognitives, des sciences du langage, des sciences sociales et des sciences de l'éducation, permettant une compréhension approfondie des objets d'enseignement et des modalités d'apprentissage.

- Le bloc 2, qui s'appuie principalement sur les apports des sciences humaines et sociales, et qui vise à articuler les dimensions cognitives, sociales, institutionnelles et politique de l'acte éducatif, sur la base de résultats consolidés de la recherche en et pour l'éducation.

S'agissant de la spécificité territoriale, une partie du volume de 100 heures doit être captée par l'UE6 pour la mise en œuvre des formations spécifiques aux Universités. Par exemple, l'UE d'ouverture, proposée à l'Université de Poitiers, fera partie de ce volume horaire global. Ainsi une portion de la part territoriale est définie par le cadrage applicable au sein des établissements.

En outre, le Rectorat de l'académie de Poitiers, l'Université de Poitiers, ainsi que La Rochelle Université, souhaitent que le restant de la part d'adaptation territoriale de la LPE puisse être orientée vers le numérique éducatif, et vers l'intelligence artificielle dans le domaine de l'éducation. Cette définition ne relève pas d'une décision de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers en tant que telle. Il s'agit là du cadrage général de la territorialité, avec en arrière-plan les dispositifs ODD éducation de qualité, ainsi que l'ensemble des projets stratégiques portés par les établissements. Ce de manière à garantir une offre de formation cohérente sur l'ensemble du territoire, et d'avoir une initiation à la recherche marquée par le numérique éducatif au sens large. Il s'agit donc d'une transposition de la politique territoriale. L'encadrement et l'ancrage scientifique se basera sur une équipe pédagogique pluri catégorielle, assurant un continuum du laboratoire aux pratiques de classe ou d'éducation. Cette équipe réunira un nombre significatif d'enseignants-chercheurs rattachés à l'INSPÉ. Dans ce cadre, l'Université de Poitiers a la volonté de s'appuyer sur des partenariats structurants avec des opérateurs nationaux et académiques (Rectorat de l'académie de Poitiers, CARDIE, IH2EF, CANED, Réseau Canopé, etc.), ainsi que sur les projets PIA4 dans le domaine du numérique éducatif, auxquels l'INSPÉ contribue (Campus Numeria, SciCoNum, projet région 360°).

Il est également précisé que, dans le cadre du M2E, la formation à et par la recherche donnera lieu à la rédaction d'un mémoire de recherche professionnalisant. Le cadrage reste toutefois à être précisé sur ce point.

Muriel Coret déclare que la rédaction de la page 13 du dossier d'accréditation semble restreindre la spécificité territoriale aux questions du numérique. Selon elle, cela paraît réducteur, et n'offre pas d'autres orientations possibles. Elle annonce prendre acte du choix des universités, mais n'y adhère pas.

Denis Alamargot souligne la nécessité de prendre conscience de l'effet d'échelle. Il s'agit de la spécificité territoriale, à l'échelle académique. La recherche n'est pas liée qu'au numérique. À cette étape de la rédaction du dossier d'accréditation, les apports de la recherche n'ont pas été quantifiés dans les différents blocs. Cela relèvera plutôt du travail conduit d'ici mars 2026, sur la définition du plan de formation et des contenus. À ce jour, il n'y a pas de volonté d'initier ces estimations, car cela préfigurerait déjà des enseignements que vont dispenser les équipes pédagogiques, alors que cette question doit faire l'objet d'une nécessaire concertation.

E. Modalités prévisionnelles d'organisations des semaines de stages

Denis Alamargot précise que la réponse apportée à cet item a donné lieu à un travail collaboratif, mené en Journée Académique, ainsi qu'en webinaire. La participation à ces concertations était diversifiée.

Le cadre défini prévoit 10 semaines de stages durant l'ensemble du cursus de licence, dont au moins 7 semaines en école primaire, et 3 semaines de stage d'ouverture (dans un autre contexte). Les modalités de stage sont les suivantes :

- L1 : stages massés
 - 2 semaines en école primaire (3 stages successifs en cycle 1, cycle 2 et cycle 3)
 - 1 semaine d'ouverture dans un autre contexte (associations liées au domaine éducatif, structures partenaires de l'Éducation Nationale, structures professionnelles, sur listes fournies).

- L2 : stages massés et filés (mixtes)
 - 2 semaines en école primaire (dont le cycle 1)
 - 2 semaines d'ouverture dans un autre contexte (établissements adaptés, établissements du second degré ou stage à l'international)
- L3 : stages massés et filés (mixtes)
 - 3 semaines en école primaire, dont 2 semaines au S5 (stages filés), et 1 semaine au S6 (stage massé placé tôt dans le semestre, car associé à la préparation concours)
 - Pas de semaines de stage dans un autre contexte

L'objectif est que la semaine de stage, proposée dès la L1, contribue au système de passerelle.

- **Organisation partenariale :**

Le travail a été réalisé avec le Rectorat, dans la mesure où les stages doivent relever d'un arbitrage de l'éducation nationale, qui va identifier et définir les bassins de stage. Ce rôle est assuré par les DSDEN, pour le 1^{er} degré, et par l'E AFC, pour le 2nd degré.

Les modalités envisagées prévoient la possibilité d'activer le tutorat mixte, permettant à des référents de l'INSPÉ d'assurer des visites sur les lieux de stages. Cela va toutefois s'avérer difficile à mettre en œuvre sur l'ensemble des 3 années de licence, en raison des moyens humains et financiers limités.

Malgré ces contraintes, la volonté est de mettre en évidence une collaboration entre les référents de stages INSPÉ, les tuteurs de terrains désignés par la DSDEN, chargés de l'accompagnement professionnel par un suivi personnalisé, et par la contribution au développement des compétences professionnelles attendues.

Il est précisé que le livret des tuteurs de stages, élaboré en concertation avec les DSDEN et l'E AFC, permettra de définir les attendus du stage, le rôle des accompagnés, ainsi que les outils mobilisés.

Le modèle proposé est issu du modèle actuel du Master MEEF, qui a été adapté à la LPE, sur la base de la même ingénierie de formation.

- **Préparation, suivi et exploitation pédagogique des stages d'observation :**

Le dossier précise que la préparation, le suivi et l'exploitation pédagogique du stage sont principalement concentrés dans les UE 4 et 5 du bloc 4. Ces modules devront être dédiés à la préparation des étudiants, en précisant les objectifs de l'observation, la posture professionnelle à adopter, les enjeux éthiques et les attendus du livret de stage. Ils devront également permettre de croiser les expériences, ainsi que d'articuler la pratique aux éléments théoriques. L'ensemble de la démarche étant soutenue par des outils communs, favorisant la réflexivité, l'autoévaluation et l'ajustement progressif du projet professionnel, possiblement en lien le PPPE.

- **Stages d'ouverture :**

Actuellement, dans le cas des stages en école primaire, les IPR décident des bassins de stages, en collaboration avec l'INSPÉ.

L'ouverture vers d'autres structures de stages impliquera de pouvoir fournir une liste de lieux de stages aux étudiants. Ce qui nécessitera de mettre en place, à l'échelle de l'INSPÉ, une gestion des lieux tiers.

Alison Charamon-Hill demande si les DSDEN ont déjà émis un avis quant à la gestion des berceaux de stages.

Denis Alamargot explique que les DSDEN ont été rencontrées à plusieurs reprises, afin d'échanger sur les besoins d'accompagnement, en matière d'identification des bassins de stages.

Alison Charamon-Hill souligne que les modalités de stages, envisagées en licence, augmentent fortement le nombre de bassins de stages nécessaires. Cela nécessite une étude de faisabilité, et de veiller à ce que les mêmes écoles ne soient pas toujours sollicitées. En outre, elle suggère d'établir une liste limitée d'autres

structures possibles de stage.

Denis Alamargot indique que la redistribution prévisionnelle des effectifs (accueil d'une vingtaine d'étudiants par site et par année de licence, et baisse des effectifs en Master) pourrait avoir un effet modéré sur l'augmentation des besoins en berceaux de stages. Par ailleurs, les modalités d'observation ne sont pas encore définies (individuelles ou collectives). Denis Alamargot déclare qu'il prend bien en considération l'alerte émise par Alison Charamon-Hill, et indique qu'il faudra tenir compte de la nouvelle répartition des effectifs.

François Geoffriau souligne que, du fait de la multiplicité des stages, les écoles seront amenées à accueillir des stagiaires de différents niveaux, avec la problématique de disposer de berceaux proches des universités, en licence.

Denis Alamargot indique que les nouvelles modalités de stages impliqueront une évolution des livrets de tuteurs de stages.

Cécile Lalanne souligne le travail conjoint mené avec les DSDEN, les CPD et l'EAFIC. Elle précise qu'il pourra aussi être possible de s'appuyer sur la plateforme m@gistere, proposée depuis cette année aux tuteurs de M1. L'idée serait de pouvoir étendre l'usage de cet outil aux tuteurs de stages du cycle de licence. Elle ajoute que les livrets de tuteurs de stages devront être produits aux alentours de mai-juin 2026.

Olga Otero souligne une difficulté dans la réalisation des stages de L1, car peu d'étudiants sont véhiculés à cette étape de leur cursus, et cela induit des coûts. En outre, elle demande si les tuteurs de stages pourront bénéficier d'une rémunération.

S'agissant de la rémunération des tuteurs, David Févin (Directeur de l'EAFIC) indique qu'il ne dispose pour l'instant pas d'informations à ce sujet.

Muriel Coret demande si une prise en charge des déplacements des étudiants pourra être mise en place.

Denis Alamargot explique que les stages envisagés resteront sous les seuils de gratification de stage. En outre, il souligne que les problèmes de déplacements perdurent également en Master.

Cécile Lalanne suggère une consultation de l'IUT, afin de connaître le déroulement de la mise en stage en BUT.

D'une manière plus générale, Muriel Coret déclare être favorable au principe de tutorat mixte, mais souligne l'absence de faisabilité s'il est mis en œuvre à moyens constants.

Denis Alamargot explique que les possibilités de mises en œuvre vont être précisées lorsque les maquettes et les plans de formation auront été définis. Pour ce faire, un groupe de travail devra porter sur la formation par alternance, et sur les dispositifs d'encadrement associés susceptibles d'être mobilisés.

H. Moyens humains prévus

Denis Alamargot indique que la réponse doit porter sur la soutenabilité des ressources humaines, dans la mise en œuvre des maquettes de formation.

Le budget de projet permet de disposer d'une vision analytique, qui a permis d'établir des prédictions, et de calculer les coûts sur la base d'un indice heure/étudiant.

À ce jour, 35% du volume de la maquette est assuré par des praticiens, pour la formation de 1^{er} degré (27% par des services partagés et 8% par des enseignants mis à disposition). À cette estimation s'ajoutent les intervenants vacataires. Ces données varient quelque peu pour le 2nd degré.

En application des modalités de la réforme, il est nécessaire d'augmenter de 15% la contribution des praticiens à l'offre de formation, afin de répondre à l'objectif fixé à 50% du temps d'interventions.

Ces nouvelles modalités imposent une pression supplémentaire sur le Rectorat académique, qui contribue déjà à hauteur de 8%, via les personnels mis à disposition. Le Rectorat n'est pas en mesure de répondre immédiatement aux besoins d'interventions à hauteur de 50%.

La situation est similaire pour l'Université de Poitiers. La montée en charge des interventions suppose une transformation des supports de services partagés en mises à disposition.

Cela nécessite donc de réguler un système. Dans ces conditions, il est apparu pertinent de fixer un plan progressif pluriannuel de 5 ans, avec une échéance fixée à 2030, à laquelle serait atteinte la contribution de

50% de praticiens à l'offre de formation, avec un partage de la prise en charge entre les universités et le rectorat.

Denis Alamargot souligne que deux statuts de mise à disposition ont été pensés, basés sur deux modes de valorisation des heures de l'éducation nationale :

- Une estimation de la quotité de mise à disposition, selon le système universitaire de valorisation des heures ;
- Une estimation de la quotité de mise à disposition en heure par heure.

Il s'agit là de deux systèmes comptables différents, pour lesquels il a été entendu que les 2 apports soient valorisés dans le dossier d'accréditation.

Ce dispositif offre au ministère une réponse sur la mise en œuvre précise de l'offre de formation, en termes de ressources humaines, qui tient compte de la réalité des moyens humains et financiers à disposition.

De manière générale, cette partie du dossier d'accréditation définit les statuts et le modèle comptable. Elle veille à ce que la répartition soit effective, sur les 4 sites de formation. Les lecteurs du dossier sont renvoyés vers l'annexe, qui précise les données chiffrées, et formalise le plan de montée en charge des interventions de praticiens sur 5 ans. En outre, quelques pistes sont dressées, afin de pallier des sous-services d'enseignement via, par exemple, un moindre recours aux heures complémentaires, et les éventuelles transformations de postes vacants.

Muriel Coret souligne un travail à mener sur la composition des équipes plurielles. Elle déclare que l'injonction réglementaire de 50% du temps de formation assuré par des praticiens est contestée par la FSU, ainsi que par d'autres organisations. Ces modalités laissent à penser que les universitaires disposent d'une faible connaissance du travail de terrain. Elle suggère l'opportunité de revoir les modalités de mise en œuvre, et de conduire une discussion sur la composition des équipes plurielles.

Denis Alamargot précise que les missions attendues du praticien seront formalisées, de manière à les présenter comme complémentaires à la connaissance fondamentale détenue par un enseignant-chercheur. Muriel Coret ajoute que la lecture du dossier ne permet pas de constater le travail d'équipe, la collaboration et la concertation. Il est important de faire comprendre que les enseignants-chercheurs se rendent également dans les classes, et que les personnels mis à disposition prennent part aux projets de recherche. Il s'agit de respecter les profils de chacun, et de permettre des recrutements clairs et formalisés, qui répondent aux besoins des équipes de formation.

François Geoffriau souligne également la nécessité d'acculturer les praticiens à l'organisation administrative des universités, qui diffère de celle des établissements secondaires.

David Févin suggère qu'un parcours d'accueil et de formation pourrait intégrer des notions sur le mode de fonctionnement universitaire.

Denis Alamargot atteste de la nécessité d'ajouter un paragraphe soulignant que les apports de chacun, qui sont complémentaires, dans le contexte d'une équipe pluri-catégorielle.

Demandes de modifications du dossier d'accréditation émises en séance :

- **Page 8 (partie C. – 2^e paragraphe)** : la formulation « le programme intègre des enseignements fondamentaux (français, mathématiques, sciences, histoire-géographie...), des modules de didactique et de connaissance des élèves et du système éducatif » est remplacée par « le programme intègre des enseignements **disciplinaires et didactiques** (français, mathématiques, sciences, histoire-géographie...), **ainsi que portant sur la** connaissance des élèves et du système éducatif ».
- **Page 10 (2^e paragraphie – 2^e tiret)** : Concernant l'UE4, qui regroupe les enseignements des blocs 2, 3 et 4, la formulation « centrés sur l'analyse des situations d'enseignement-apprentissage » est remplacée par « centrés sur l'analyse de **l'activité professionnelle et de la posture enseignante** ».
- **Page 13** : La désignation « La CARDIE » est corrigée par « **Le** CARDIE ».
- **Page 14 (dernière phrase en bas de page)** : La formulation « Leur mise en œuvre repose sur un dispositif de tutorat mixte, associant un référent de stage INSPE » est remplacée par « Leur mise en œuvre **repose sur les dispositifs en cours à l'Université, à savoir le suivi de stage (1h par étudiant) ainsi que le tutorat mixte (5 heures par étudiant)**, associant un référent de stage INSPE ».

».

- **Page 15 (1^{er} paragraphe- 2^e phrase)** : La formulation « En particulier en L3, le référent INSPE assure un accompagnement individualisé de 5h par étudiant, comprenant une à deux visites sur site et un temps de régulation [...] » est remplacée par « En particulier en L3, **selon les objectifs de formation**, le référent **de stage** INSPE **peut être amené à réaliser une ou deux visites sur site, en plus d'un** temps de régulation [...] »
- **Page 15 (Point 2. – 2^e paragraphe)** : La formulation « Ces temps sont animés par les équipes pédagogiques de l'INSPE, incluant les praticiens » est complétée de la manière suivante : « Ces temps sont animés par les équipes pédagogiques de l'INSPE, **pluri-catégorielles**, incluant des praticiens ».
- **Page 16 (début du 4^e paragraphe)** : Est ajoutée en début de paragraphe la précision suivante : « **Avec la constitution d'une équipe pluri-catégorielle, associant enseignants-chercheurs, enseignants affectés dans le supérieur, praticiens du premier et du second degré et tuteur de stage** ».
- **Page 16 (5^e paragraphe – 1^{er} tiret)** : La formulation « Enseignants-chercheurs des universités partenaires (Université de Poitiers, La Rochelle Université), impliqués dans les enseignements disciplinaires, pédagogiques et didactiques [...] » est complétée de la manière suivante : « Enseignants-chercheurs des universités partenaires (Université de Poitiers, La Rochelle Université), impliqués **principalement** dans les enseignements disciplinaires, pédagogiques et didactiques [...] ».
- **Page 17 (1^{er} paragraphe)** : Le paragraphe suivant est ajouté en tout début de page : « **Chacune de ces catégories contribue selon ses compétences et domaines d'expertise, mais dans un esprit de porosité des périmètres et d'articulation des actions, afin de favoriser la collaboration, la concertation et la complémentarité dans les différents blocs et UE. Cette dynamique collective vise à assurer une formation cohérente et progressive, où la diversité des statuts et des expériences nourrit la richesse pédagogique et la qualité du suivi. Elle suppose également un travail attentif d'accueil et de formation des collègues qui rejoignent ces dispositifs, pour faciliter leur intégration dans le fonctionnement universitaire, les dispositifs de formation ayant vocation à soutenir cet engagement partagé.** »

Au terme de la lecture des différentes composantes du dossier d'accréditation, Grégoire Borst invite les membres du Conseil à une prise de parole.

Muriel Coret souhaite s'exprimer sur la position de vote des élus représentants de la FSU. Elle reconnaît l'ensemble du travail réalisé, et adresse ses remerciements pour la qualité des échanges, et l'écoute qui a été apportée sur certains points. Cependant, elle indique que le travail conduit porte sur la mise en œuvre de la réforme, et que la FSU conteste la réforme en elle-même, aussi bien dans son contenu que dans sa mise en œuvre. Elle mentionne plusieurs points : réforme imposée sans concertation, à moyens constants, choix d'une licence PE (vs licence pluridisciplinaire plus ouverte), fast-track, injonction sur la composition des équipes... Elle considère que les GT ministériels mettent au second plan les aspects qui concernent directement l'enseignement supérieur. En application de la position du syndicat, il est souhaité que ce désaccord soit remonté auprès du ministère. En outre, Muriel Coret souligne l'absence de consensus national sur ce projet de réforme. Elle cite le vote majoritairement contre le projet de LPE, en séance du CNESER de juillet 2025, et celui défavorable au projet de cadrage du M2E, porté en séance du CNESER de septembre 2025.

David Févin déclare, au nom de Monsieur le Recteur de l'académie de Poitiers, la reconnaissance du travail réalisé, dans des délais contraints, avec une transparence et une discussion permanente entre les deux universités partenaires.

Denis Alamargot souhaite à nouveau féliciter l'engagement de tous les formateurs, formatrices et personnels. Le document élaboré est issu d'un travail collectif et collaboratif. À ce titre, il déclare être fier de le présenter

comme le travail d'aboutissement d'une réflexion et d'une co-construction au sein et autour de l'Institut.

En l'absence de remarques complémentaires, le dossier d'accréditation de la Licence du Professorat et de l'Éducation est soumis au vote des membres du Conseil d'Institut (CI), en perspective d'une demande d'ouverture de la formation pour l'année universitaire 2026/2027.

Nombre de votants : 24

Abstention : 0

Contre : 6

Pour : 18

Le « pour » (75%) l'emporte sur le « contre » (25%).

Le dossier d'accréditation de la Licence du Professorat et de l'Éducation est donc approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

4. Questions diverses :

Points d'attention évoqués par les membres du Conseil d'Institut :

- Muriel Coret évoque la question des critères d'évaluation des candidatures reçues via la plateforme MonMaster, notamment en ce qui concerne la proximité géographique avec le lieu d'études visé. Les recrutements de l'année 2025/2026 ont donné lieu à de nombreuses incompréhensions.
- En réponse à cette remarque, Denis Alamargot déclare ne pas être satisfait du déroulement du processus de cette année. Les problématiques identifiées ont mis en évidence la nécessité de réaffirmer des critères d'évaluation académiques.
- Les échanges en séance ont donné lieu à une précision sur l'état des listes d'attente. Les étudiants en attente pour une affectation à Poitiers se sont vus proposer une place sur Niort ou Angoulême. Certains ont fait le choix de ne pas être affectés sur les sites de proximité. Concernant LRU, toutes les places n'ont pas été pourvues cette année, malgré l'épuisement de la liste d'attente.
- En perspective du recrutement de l'année 2026/2027, François Geoffriau alerte sur le fait que le fonctionnement de la plateforme ParcoursSup diffère de MonMaster.

Évolution de la composition du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) au 1^{er} septembre 2025 :

Nominations au sein du COSP par Mme La Présidente de l'Université de Poitiers :

- Sophie Beltran-Bech (VP Orientation / Insertion) - Intégration au sein du COSP
- Florent Blin (PEDAGOLAB) - Intégration au sein du COSP
- Philippe Carré (VP Commission Recherche) - Maintien au sein du COSP
- François Lecellier (IUT86) - Maintien au sein du COSP
- Mathieu Leclerc (VP Accompagnement pédagogique / réussite étudiante) - Intégration au sein du COSP
- Grégory Mousserion (Pôle FRE) - Intégration au sein du COSP

Membres sortants du COSP suite à ces nominations :

- Madame Valérie Lefevre (I-Médias)
- Madame Julie Rançon (L&L)

Nominations au sein du COSP par le Recteur de l'académie de Poitiers :

- Monsieur Stéphane Gay (A-DASEN de la Vienne) - en remplacement de Monsieur Frédéric Artaud
- Madame Marie Michalek (EAFC) - en remplacement de Madame Laëtitia Colder

Les personnes sortantes sont remerciées pour leur travail et leur implication, qui ont largement contribué au bon fonctionnement de l'instance.

Denis Alamargot précise que, pour que le COSP soit complet, le CI devra désigner ses représentant(e)s au sein du COSP. Les statuts ne prévoyant pas la possibilité de siéger au sein des 2 instances.

Pour ce faire, Denis Alamargot invite chaque partie représentée au sein du CI à proposer ses participant(e)s.

Il est également indiqué que c'est parmi les membres représentant le CI que devra être élu(e) le/la Président(e) du COSP, le mandat actuel de Nicolas Vibert ayant atteint son terme. En conséquence, une élection devra être organisée au sein du COSP, afin d'élire une nouvelle présidence.

- Olga Otero fait remarquer que la nouvelle composition du COSP pose un problème de parité (les représentants nouvellement nommés étant majoritairement des hommes).
- En réponse à cette remarque, Denis Alamargot indique que la parité de l'instance s'évalue sur l'ensemble de sa composition.

Élections à venir des représentant(e)s des étudiant(e)s au Conseil d'Institut :

Les prochaines élections pour le renouvellement des représentant(e)s des étudiant(e)s auront lieu courant novembre 2025 (date en cours de définition par la présidence de l'université).

Collège F du CI : 4 sièges de représentants titulaires / 4 sièges de représentants suppléants

Durée du mandat : 2 ans (à partir de novembre 2025)

Modalités de vote : vote électronique possible durant 48h minimum

Des informations plus précises seront communiquées dès que possible

Un webinaire d'information sera proposé aux étudiant(e)s après l'annonce de l'ouverture des élections

Représentant(e)s des étudiants siégeant actuellement au CI :

- Monsieur Hugo ROTEAU - étudiant en DU 1er degré, site de la Vienne

Dossiers d'accréditation LPE - M2E : agendas

Agenda : dossiers d'accréditation à renvoyer

- **avant le 15 juin 2025** : envoi du pré-dossier d'accréditation de la LPE
- **avant le 30 septembre** : envoi du dossier d'accréditation de la LPE
- **avant le 30 octobre** : envoi du dossier d'accréditation des M2E (1D, 2D, EE)
- **avant le 30 mars** : envoi des annexes 2 du dossier d'accréditation des M2E (1D, 2D, EE)

Dates du Conseil d'Institut et ordres du jour prévisionnels relativement à la réforme

- Lundi 15 septembre 2025 - 9h00-11h00 - vote dossier d'accréditation LPE
- Vendredi 26 septembre 2025 - 9h30-12h00 - vote dossier d'accréditation M2E (envoi le vendredi 19 septembre) (pour la CFVU UP du 9 octobre, avec envoi des documents le **2 octobre**)
- Vendredi 21 novembre 2025 - 9h30-12h00 - vote dossier maquettes LPE et M2E
- *Vendredi 5 décembre 2025 - 9h30-12h00 (si besoin de poursuivre la séance du 21 novembre).*
- Vendredi 23 janvier 2026 - 9h30-12h00 - plans de formation au sein des maquettes
- Vendredi 27 mars 2026 - 9h30-12h00 - vote dossiers d'accréditation complets
- Vendredi 12 juin 2026 - 9h30-12h00 - ajustement pour la rentrée

Dossiers d'accréditation LPE - M2E : GT COSP/CI

Plusieurs Groupes de Travail : mixtes COSP/CI - pilotage et consultations

- La question de la mise en stage
- La question de la préparation au CRPE
- La question du mémoire de recherche
- La question des équipes pluricatégorielles

Invitation prochaine aux deux instances de rejoindre les groupes - réunion de cadrage

Intérim concernant la mission UP de Séverine DEPOILLY :

Mme Severine Depoilly, en délégation CNRS pour l'année 2025-2026, ne pourra assurer sa mission de Référente Égalité - Diversité.

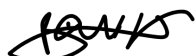
- Mme Laetitia Perret assurera l'intérim depuis le site INSPE du campus d'Angoulême.

En l'absence d'autres questions diverses, et de remarque complémentaire, la séance est levée à 11h53.

La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le 26 septembre 2025 à 9h30, en salle des actes de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers.

Le Président du CI

Grégoire BORST



Le directeur de l'INSPÉ

Denis ALAMARGOT,



La secrétaire de séance
Émilie DESSEIGNE

